

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1501

15 juin 2015

SOMMAIRE

A.D.D. Luxembourg s.à r.l.	72010	Mahkota S.A.	72022
Agorà SA	72047	MARESME GLOBAL INVERSION CAPI-	
Barrister Investment S.A.	72047	TAL S.A.	72022
Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l.	72047	New Millennium	72020
CIEP Magna S.à r.l.	72002	Niger Invest S.A.	72048
CIEP Neptune S.à r.l.	72010	Nouvelle Boutique Krier S.à r.l.	72048
Clio Finance S.A.SPF	72048	Nouvelles Editions de Parfums S.à r.l.	72020
DLE Spécialités senc Etablissement au Luxem- bourg	72048	Omnia Logistik s.à r.l.	72048
Kings Cross Retail S.à r.l.	72021	Patrim S.A.	72019
Kings Cross Student Housing S.à r.l.	72021	P.M. Management S.à r.l.	72010
LCM SA	72021	Silven Properties S.à r.l.	72019
Legend Cars SC	72022	Sky II GP B S.à r.l.	72019
Les P'tits Bouchons SA	72022	Sortimine S.A.	72020

CIEP Magna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 197.461.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CIEP Participations S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, qualifying as a société d'investissement en capital à risque, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.190628, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given by substitution under private seal to him by Laetitia Piscione, employee, professionally residing in Luxembourg.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered Office article

1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CIEP Magna S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II. - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the "Redemption Price") shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

Art. 7. Premium accounts. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III. - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV. - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V. - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fifteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CIEP Participations S.à r.l., SICAR, prenamed, declared to subscribe for twenty thousand (20,000) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and have them fully paid up in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) by contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company:
 - Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - CIEP Advisor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B179306.

The duration of their mandate is unlimited.

- 2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.400,- euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CIEP Participations S.à r.l., SICAR une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190628 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg,

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée par substitution sous seing privé de ici représentée par Laetitia Piscione, employée, professionnellement établie à Luxembourg.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CIEP Magna S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II. - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Art. 7. Comptes de prime. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des Résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V. - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI. - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CIEP Participations S.à r.l., SICAR, susnommée, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune et les libérer intégralement au montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) par versement en espèces de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice President, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- CIEP Advisor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179306

2) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.400,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juin 2015. Relation: EAC/2015/12242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015087056/450.

(150099141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

P.M. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.M. MANAGEMENT S.à R.L.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015058462/11.

(150066577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

A.D.D. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.602.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015058723/11.

(150067655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

CIEP Neptune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 197.462.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of May.

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CIEP Participations S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, qualifying as a société d'investissement en capital à risque, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.190628, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CIEP Neptune S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the “Redemption Price”) shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the

board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

Art. 7. Premium accounts. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fifteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CIEP Participations S.à r.l., SICAR, prenamed, declared to subscribe for twenty thousand (20,000) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and have them fully paid up in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) by contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- CIEP Advisor S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B179306.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.400,- euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CIEP Participations S.à r.l., SICAR une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190628 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg,

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CIEP Neptune S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Art. 7. Comptes de prime. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des Résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intermédiaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il

est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CIEP Participations S.à r.l., SICAR, susnommée, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune et les libérer intégralement au montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) par versement en espèces de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice Président, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Andrew Howlett-Bolton, Vice Président, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- CIEP Advisor S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179306

2) L'associé unique décide de fixer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.400,- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juin 2015. Relation: EAC/2015/12243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015087057/451.

(150099151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Silven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.028.

—
EXTRAIT

Il convient de noter qu'en date du 1^{er} avril 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mario Curcio est acceptée avec effet immédiat;
- Kaliroi Thouas, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059338/15.

(150067989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sky II GP B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.335.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015059344/19.

(150068127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Patrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 58.802.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} avril 2015.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 1^{er} avril 2015, que:

Après avoir constaté que Monsieur François Georges s'est démis de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, en date du 1^{er} avril 2015, les administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie) le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme administrateur de

la Société, avec effet au 1^{er} avril 2015, en remplacement de Monsieur François Georges, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

PATRIM S.A.

Référence de publication: 2015059277/19.

(150067549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.256.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 15 avril 2015 à 10.00 heures au siège social.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016:

Monsieur Alberto Alfiero

Monsieur Antonio Mauceri

Monsieur Nino Addonizio

Monsieur Emanuele Bonabello

Monsieur Gianluca Costantini

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agrée PricewaterhouseCoopers société coopérative jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2015059208/21.

(150067511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Nouvelles Editions de Parfums S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.985.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 8 avril 2015, l'associé unique de la Société a cédé toutes ses parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à Longbell Holdings, LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de la Division of Corporations sous le numéro 5635101.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nouvelles Editions de Parfums S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015059212/15.

(150067398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Sortimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.690.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 12 mars 2015

En date du 12 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philippe BAUDAT, administrateur de classe A de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

SORTIMINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2015059394/15.

(150067678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Kings Cross Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.568.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 17 avril 2015 de transférer avec effet immédiat toutes les parts détenues par l'associé KINGS CROSS S.à r.l. à;

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117904, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS KINGS CROSS UNIT TRUST); et

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117905, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS KINGS CROSS UNIT TRUST).

Les 750 parts sont détenues conjointement par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED et par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015059863/20.

(150068526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Kings Cross Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 111.572.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 17 avril 2015 de transférer avec effet immédiat toutes les parts détenues par l'associé KINGS CROSS S.à r.l. à;

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117904, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS KINGS CROSS UNIT TRUST); et

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117905, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS KINGS CROSS UNIT TRUST).

Les 750 parts sont détenues conjointement par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED et par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015059864/20.

(150068525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

LCM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 99.664.

—
Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'il démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société LCM SA, société inscrite au RC Luxembourg sous le N° B99 664, dont le siège social est au 10 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE avec effet au 01/01/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/04/2015.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2015059880/12.

(150068324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Legend Cars SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 5.079.

—
DISSOLUTION

Extrait des Résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2015

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015059881/11.

(150068333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Les P'tits Bouchons SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 88.057.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société le 29/12/2014

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 29/12/2014 que:

Les administrateurs appellent à la fonction de président du conseil d'administration Madame Eloïse Pierre et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

La société sera engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29/12/2014.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2015059882/16.

(150068686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Mahkota S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.264.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015059900/12.

(150068572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 101.369.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March,

Before me Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of the public limited liability company MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL SA (hereinafter the "Company") with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 101.369,

Incorporated under the name of Afrilux S.A. by a deed executed before Maître Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven on June 15th 2004 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés Association C (the "Memorial ") Number 844 of August 17th 2004,

whose Articles of Incorporation were amended by a deeds executed before:

- Maître HELLINCKX, civil law notary residing in Luxembourg, dated:

- September 22nd 2011 and published in the Mémorial C number 3044 of December 12th 2011, in which the company was named SV Capital S.A., and

- April 12th 2012 and published in the Mémorial C number 1471 dated June 13th, 2012, containing a full restatement of the By-Laws, and the actual name,

- Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on March 6th, 2015, in process of being published in the Mémorial C

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The General Assembly elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder present or represented and the number of shares he holds are recorded on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The attendance list and, where appropriate, the proxy of the represented Sole Shareholder shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the three hundred and ten (310) shares representing all of the Company's issued capital are represented at this meeting, therefore allowing all the items on the agenda known to the Sole Shareholder, to be validly decided.

III. That the agenda of this meeting is:

Agenda

1. Creation of new Classes of Compartment Shares for the Compartments A, B and C;
2. Re-designation of (a) one (1) Common Ordinary Share into one (1) new Compartment Share A, (b) one (1) Common Ordinary share into one (1) new Compartment Share B and (c) one (1) Common Ordinary Share into one (1) Compartment Share C;
3. Capital to be paid up in its entirety;
4. Complete redrafting and consolidation of the Articles of Incorporation of the Company;
5. Miscellaneous.

The foregoing agenda duly examined and acknowledged, the Sole Shareholder resolves by unanimous vote and requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create a new Class of Compartment A Shares (the Compartment A Shares), a new Class of Compartment B Shares (The Compartment B Shares) and a new Class of Compartment C Shares (the Compartment C Shares) in the share capital of the Company, with a par value of one hundred euros (EUR 100,-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to re-designate (a) one (1) Common Ordinary Share into one (1) Compartment A Share, (b) one (1) Common Ordinary share into one (1) new Compartment B Share and (c) one (1) Common Ordinary Share into one (1) Compartment C Share.

The Sole Shareholder decides to record that, as a result, the shares of the Company are:

- Three hundred and seven (307) Ordinary Shares with a par value of one hundred (100) euros each, all in registered form;
- One (1) Compartment A Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;
- One (1) Compartment B Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;
- One (1) Compartment C Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;

Third resolution

The Sole Shareholder decides to entirely pay up the share capital issued and subscribed, so that the three hundred and ten (310) existing shares representing the share capital are therefore fully paid up.

Proof of the payment was given to the officiating notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to completely redraft and consolidate the Articles of Incorporation ("Statuts") of the Company which shall now read as follows:

“Title I - Denomination, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Name. There exists a Public Limited Liability Company under the name of "MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL S.A." (the "Company") qualifying as a securitization company within the meaning of the law of 22 March 2004, relating to securitization (hereinafter the "Securitization Act") and governed by the provisions of the Securitization Act, the applicable provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") and by these Articles ("Statuts").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below), adopted in the manner required to amend these Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 3. Corporate Object.

3.1 The purpose or corporate object of the Company is exclusively to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions, as permitted under the Securitization Act and any related rules and regulations.

3.2 To that effect, the Company may, inter alia, in one or more operations or on a regular basis, acquire, assume or support, directly or through another entity or vehicle, the risks, present or future, relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other assets (including without limitation securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties.

The Company may take over or assume these risks by acquiring by any means, receivables, claims, and/or shares (or any equivalent securities), structured deposits, accrued income and/or other goods, products structured in relation to commodities or assets (equity / assets and liabilities in assets) by guaranteeing the liabilities, obligations or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The acquisition or management of such risks by the Company will be financed by the issuance of shares or securities in any form whatsoever, the value and rate of return of which will depend on the risks acquired or assumed by the Company.

The method used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issuance documentation.

3.3 In this context, the Company may, within the limits of the Securitization Act, proceed, so far as they relate to one or more securitization transactions ("Securitization Transaction"), to:

(a) subscribe or acquire by any appropriate means any securities or financial instruments issued by international institutions or organizations, sovereign states, public and private companies or any other legal entities;

(b) acquire, hold and dispose of, in any form, by any means, whether directly or indirectly, participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, as well as their obligations or commitments;

(c) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) structured products relating to commodities or assets (including debt securities, bonds, beneficiary parts and equities in any form whatsoever), accruals, receivables or loans or any other credit facility as well as contracts for or relating to securities above mentioned;

(d) sell, transfer, exchange, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such a way and for such compensation which the Board of Directors of the Company (hereinafter the "Board of Directors" or "Board") or any other person appointed for such purpose shall approve at that time;

(e) assume possession, administration, development and management of portfolios of assets (such as those defined in the paragraphs above) in accordance with the conditions applying to the issuance in question;

(f) execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and any similar transactions provided that such agreements and transactions are necessary to facilitate the accomplishment of the corporate object of the Company;

(g) issue shares, common or preferred, bonds, notes or any other forms of debt instruments of any kind and in any currency;

(h) borrow in any form, including but not limited profit participating loans. The Company may issue notes, bonds (including exchangeable, convertible or unwarranted securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, under one or more issue programs provided that such loans are related to securitization transactions. Within the limits of the Securitization Act, The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company provided that such loans are related to securitization transactions;

(i) within the limits of Article 61(3) of the Securitization Act, give guarantees and grant security over its assets, property and rights through mortgages, pledges, registrations, transfers (assignment) or by any other mean, in order to secure the obligations it has assumed for the securitization of its assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitization transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitization Act of 2004.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for their effective management, including, without limitation, any techniques and instruments to protect itself against credit risks, risks relating to currency fluctuations, interest rates fluctuations and other risks than those securitized by the Company.

3.5 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitization Act.

3.6 The Company may freely dispose of, and transfer its assets, whether present or future, within the limits imposed by the Securitization Act.

3.7 The Company may carry out any commercial or financial transactions directly or indirectly related to its corporate object, provided that the Company should adopt a passive attitude regarding the management of its assets (in particular Underlying Assets), consequently, it cannot conduct trading or business activities or any other activity which would cause it to act as an entrepreneur or a merchant and create personal risks because of these activities.

3.8 The above descriptions of the activities in which the Company may engage are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting, any activity authorized by the Securitization Act here being implicitly authorized by the Articles. The corporate object covers all operations to which the Company participates and all agreements engaged by the Company, provided that they remain consistent with the above- explained corporate object.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors (the "Board") of the Company.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be authorized by decision of the Board and can be created in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

4.4 If extraordinary political, economic or social events likely to interfere with the normal activities at the registered office or the easy communication between this office and persons abroad have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad, without, however, such action having an effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg incorporated company.

Title II - Share capital - Shares - Transfer of shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued and subscribed share capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) represented by:

- (a) three hundred and five (305) Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100,-) each;
- (b) One Compartment A Share with a par value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (c) One Compartment B Share with a par value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (d) One Compartment C Share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (e) One Compartment D Share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (f) One Compartment E Share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100,-);

In each case all subscribed and fully paid-up.

The Compartment A Share, the Compartment B Share, the Compartment C Share, the Compartment D Share and the Compartment E Share are exclusively attributed to, respectively, Compartment A, Compartment B, Compartment C of the Company, Compartment D and Compartment E.

5.2 The Share Capital of the Company shall be represented by shares subject to and in compliance with the rules laid out in the Luxembourg law (including but not limited the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended) and to the provisions set forth in these Articles.

5.3 The shares of each Compartment may further be divided into different categories (the "Categories), allowing a further differentiation of the shares based on the subscription and redemption and/or fees and charges to which they are subject, as well as their availability to certain types of investors.

5.4 All together the Compartments constitute "Classes of Shares" and each represent a "Class of Shares". All together the Compartments A, B and C Shares and the Ordinary Shares are defined collectively as the "Shares" and individually as a "Share".

5.5 Any gain on any type of Securitization Transaction can be invested in accordance with the economic strategy policy determined by the Board for the said type of Securitization Transactions. Similarly, each portfolio of Shares will be invested for the benefits of the Class of Shares concerned exclusively except as otherwise stated herein. All together the holders of Shares of any and all Classes of Shares indicated under Articles 5.1 and 5.4 hereinafter being the "Shareholders" and each being a "Shareholder".

5.6 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the General Meeting of Shareholders adopted as if to amend the Articles (Bylaws).

5.7 The Company shall have an authorized share capital (hereafter the "Authorized Share Capital") of one million and thirty one thousands (EUR 1,031,000).

5.8 The Board is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publications of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase once or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Board may determine. The Board may determine to what extent the payment of the newly subscribed shares or convertible bonds is acceptable either in cash or assets other than cash; furthermore, the Board, acting on behalf of the Company, may at its full discretion organize the procedures relating to closings, subscriptions and subscription payments. The Board may delegate, under its responsibility, to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares or convertible bonds, representing part or all of such increased amounts of capital.

5.9 Payments to be made on non-fully paid shares at subscription may be made at the time and conditions as the Board of Directors will determine in that case. Any amount called up shall be charged equally on all shares that are not fully paid.

5.10 In addition to the respective par value of the Compartment Shares, separate premium accounts may be established for each Compartment Share onto which any premium paid on any Share in addition to its par value can be transferred. The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are in registered form ("Actions nominatives").

6.2 A Register of the Shareholders of the Company (the "Register") is kept at the registered office of the Company where it shall be available for inspection by any Shareholders. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of Shares held by the Shareholder, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares shall be established by the entry in this register.

6.3 The Company recognizes only one owner per share; in case of joint or contested ownership, all persons claiming a right of ownership of the Share shall appoint a single representative to represent the Share in relation to the Company. The Company shall have the right to suspend the exercise of all related rights until a single person has been designated as owner in relation to the Company.

6.4 Certificates of these entries in the Register of Registered Shares will be issued only at the request and expense of the Shareholder. If issued, a share certificate shall be signed by the Board. The signature may be handwritten, printed or affixed by means of a stamp.

6.5 If share certificates are issued and if a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed, then, at the request of the Shareholder, a duplicate share certificate may be issued under such conditions to be determined by the Company. Upon issuance of the new share certificate, on which it will be specified that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become null and void.

6.6 The Company may, if it so choose, charge the Shareholder for the cost of the duplicate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the original share certificate.

6.7 Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner whatsoever other than by exercising their rights as Shareholders in General Meetings and shall only be liable for the payment to the Company of the entire subscription amount of each Share to which they have subscribed and which has been issued, and for outstanding commitments and other responsibilities towards the Company. In particular, the Shareholders will not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended ("the Companies Law").

6.9 All Shares that have been assigned to one or more specific Compartments of the Company are redeemable Shares. The redemption of Shares of a given Compartment of the Company may also be performed using funds available for distribution in accordance with the Companies Law (distributable funds including any share premium account reserve) and which are the proceeds from the partial or total disposal and/or any other income of the relevant Compartment of the Company. The redeemed Shares shall be immediately suspended and as such will not have voting rights and or the right to receive dividends or liquidation proceeds. Shareholders of the Company agree that the redemption of Shares in a Compartment of the Company made in accordance with the provisions of the latter respects their right to equal treatment by the Company.

6.10 The redemption price of the Shares of a given Compartment of the Company (the Redemption Price) is calculated by the Board or by such person appointed by the Board based on the net present value of assets of the relevant Compartment of the Company. The Redemption Price shall be paid either in the form of a cash distribution or a distribution in kind or partly in cash and partly in kind.

6.11 The net present value of the Shares of a given Compartment of the Company shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the present value of the assets of the Compartment of the Company (the active being the net fair market value of the underlying assets of the Compartment of the Company less the liabilities attached to the Compartment of the Company at close of business on that day) by the number of shares of a given Compartment of the Company then issued on the same day at the close of business. The fair market value of the Underlying Assets of the Compartment of the Company may be defined any basis or grounds deemed fair and reasonable by the Board. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Board with respect to the calculation of the Redemption Price shall be final and binding on the Company and the present, past and future Shareholders of the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 Shares are freely transferable except Compartment Shares as described above and hereinafter, unless the transfer is expressly authorized in the special conditions for their particular issuance.

7.2 Any authorized sale or transfer of Compartment Shares as described in Article 7.1 (hereinafter the "Offered Shares") whether to other Compartment Shares shareholders or to bona fide third party (hereinafter "the Transferee") shall be notified to the Board of Directors at the latest twenty (20) working days before the contemplated sale and transfer and shall require the prior approval of the Board of Directors and the Board of Directors may in its discretion and without having to justify its decision decline to approve or register such transfer provided that, if the Board of Directors refuses to approve or register such transfer, it shall procure that some person nominated by it shall offer to acquire the relevant Offered Shares to which the sale and transfer relates on the same terms and conditions as offered to the Transferee (hereinafter "Agreed Terms") or cause the Company to acquire such Shares on the Agreed Terms subject to the applicable provisions of Luxembourg law. On any transfer of Shares, the Transferee shall enter into a "contrat d'adhésion" agreeing to be a party to a Shareholders' agreement, if any. The provisions of this article shall not apply in case of transfer of Compartment Shares by a Compartment Share Shareholder to an affiliate, such affiliate being defined as a corporate or legal entity whose both issued and subscribed share capital are controlled directly or indirectly by the Compartment Share Shareholder at least for a percentage equal to seventy percent (70%).

7.3 Without prejudice to what is stated in the Article 7.2 here above, the transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the Register of the Shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the Transferee or by proxyholders holding the required powers of attorney to do so or in accordance with the provisions for the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.4 The Company may also accept, as evidence of transfer, other instruments of transfer, evidencing the consent of the transferor and the Transferee in a manner satisfactory to the Company.

Title III - Compartments

Art. 8. Compartments and Limitation of Remedy.

8.1 The Board of Directors has the right to create one or more compartments representing the assets of the Company relating to a Company's issuance securities and to determine its purpose (the "Compartments"). Each Compartment corresponds to a distinct part of the assets of the Company invested in accordance with the objective and investment policies applicable to that Compartment.

8.2 The resolution of the Board of Directors creating one or more Compartment(s), and any subsequent amendments thereto shall be binding towards third parties from the date of those resolutions.

8.3 The terms and conditions of the securities issued in respect of, and for the specific object of, each Compartment shall be determined by the Board or by the General Meeting of Shareholders, as the case may be, and shall be set out in the specific conditions relating to the issuance of such securities. By subscribing to these securities, each holder of a security issued in respect of a Compartment ("Investor") will be deemed to fully adhere, as the case may be, to the provisions of the Statutes and the terms applicable to such securities (as set forth in the relevant specific conditions for their issuance).

8.4 Unless otherwise provided in the resolutions of the Board or the General Meeting creating a particular Compartment and/or Article 13.7, no resolution shall be adopted to amend resolutions relating to the creation of the particular Compartment, or to change the Investors or Creditors rights (as defined below) whose rights are related to that Compartment. Any decision in violation of the foregoing shall be null and void.

8.5 The Company should be considered as only having one single legal personality but each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Each Compartment is treated, unless otherwise mentioned in the resolution of the Board creating such Compartment, as a distinct part of the assets and liabilities in relation to its corresponding financing.: As a result thereof:

(a) The Board of Directors (or its representative) must establish and maintain separate accounts for each Compartment of the Company in order to determine the assets allocated to each Compartment, such accounts being conclusive evidence of assets connected with each Compartment in the absence of overt error.

(b) The assets allocated to a Compartment are exclusively available to satisfy the rights (1) of the Investors in the Compartment, (2) the creditors whose claims arose from the creation, operation or liquidation of that Compartment (the "Creditors") and (3) subject to the provisions of the next paragraph, the creditors whose claims were not born from the

creation, the operation or the liquidation of a Compartment and who have not renounced their right to access the assets of any Compartment of the Company (the "Non Compartment-Specific Claims Creditors").

(c) Claims not related to the creation, operation or liquidation of any particular Compartment may (i) be charged to the general assets of the Company or (ii) be distributed by the Board of Directors between all or some of the Compartments of the Company in proportion to the assets of such Compartments or in accordance with any other allocation rule considered more appropriate by the Board of Directors and approved by the independent external auditor. When the specific conditions of creation of the Compartment and issuance of their securities authorize a recourse, by Non Compartment-Specific Claims Creditors, against the assets allocated to this specific Compartment, the rights of Non Compartment-Specific Claims Creditors are hereinafter referred to as "Pro Rata Rights".

(d) The rights of the holders of Ordinary Shares of the Company, which are not tied to a specific Compartment, are limited to the assets of the Company not allocated to a Compartment.

(e) The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the Compartment in which they have invested, or in relation to which their claims arose, have been realized, they are not eligible to take any further action whatsoever against the Company or any other Compartment to recover any further sums due and the right to receive such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and agrees that once all the assets allocated to the Compartment for which he has Pro Rata Rights have been realized, it is not entitled to take any further action whatsoever against the Company or any other Compartment to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any amount in relation to the Pro Rata Rights shall be extinguished.

(f) The Holders of claims related to a specific Compartment and the Non Compartment-Specific Claims Creditors Compartment expressly agree and will be deemed to have accepted, by entering into contractual obligations with the Company, the priorities of payment and other terms of subordinated payment "en cascade" included in the specific conditions of the issuance and they expressly agree and will be deemed to have accepted the consequences of payment priorities and cascading payments clauses.

(g) Each Compartment of the Company may be separately liquidated by decision of the Board without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment of the Company or the Company itself.

(h) Shareholders, or more generally the securities holders of a Compartment, are not entitled to request conversion of their shares or securities into shares or securities relating to another Compartment.

8.6 Notwithstanding the preceding provisions:

(a) If after the redemption or reimbursement in full of the financial instruments or securities issued in connection with a Compartment, the satisfaction in full and expiration of all obligations of the Company to the Creditors whose claims have arisen in connection with the establishment, operation or liquidation of the Compartment, assets remain in such Compartment, the Board may allocate such assets to another Compartment or to the general assets of the Company.

(b) If at whichever date of payment of assets relating to a Compartment (including a hedging contract to which the Company is a party, in relation to a Compartment) the total amount of monies received in respect of assets of that Compartment exceeds the payments to be made by the Company in that Compartment, the Board may use the excess amount to pay off the creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular Compartment or to allocate the rest to the general assets of the Company.

8.7 Unless mandated by the Securitization Act, the Board is authorized for a period of five (5) years ending after the date of publication of these Statutes in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations to file an official request with the Commission de Surveillance du Secteur Financier, to see the Company duly registered with the same body, in accordance with Chapter 2 (Securitization Undertakings) of the Securitization Act.

Art. 9. Subordination.

9.1 Any claims which the Shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any Creditors of the Company or any Investors in the Company may have.

9.2 The Investors agree and acknowledge that their rights under a Compartment may be subordinated to the rights of other Investors in, and/or Creditors of, the same Compartment.

Art. 10. Absence of remedies.

10.1 In accordance with article 64 of the Securitization Act, any Investor in, and any Creditor and Shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the "Contracting Party") agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collection or reorganization proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the Compartment in which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting party have contractual rights against the Company, (ii) any other Compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a Compartment (if any).

Title IV - Bonds and other debt instruments

Art. 11. Registered or bearer bonds.

11.1 Debt securities issued by the Company will be represented in the form of registered bonds or bearer bonds. The bonds, notes and other debt instruments issued by the Company in registered form may not, under any circumstances, be converted into debt instruments in bearer form.

Title V - Determination of the net asset value

Art. 12. Determination of the net asset value.

12.1 The Net Asset Value of each Class of Shares in the Company and the Net Asset Value of the Company as a whole (hereinafter the "Net Asset Value") shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent appointed by the Board of Directors under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least once a year, on the last day of the accounting year of the Company, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Date".

12.2 The Net Asset Value shall be expressed as a per Share figure within each and all Classes of Shares and shall be determined by:

(a) first, establishing with regard to each and all Class of Shares: (a) the value of assets less the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) directly referring to the relevant Class of Shares, as well as (b) the adjustment necessary to take into account the portion of assets from which the liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent) not directly referring to the relevant Class of Shares but attributable thereto as indicated here below, will be deducted. In regard to the adjustment under letter (b), the relevant portion of assets and liabilities attributable to each Class of Share has to be allocated according to the principal amount of each Class of Share, further adjusted if necessary to take into consideration any additional fees or distributions to which a particular Class of Shares may be entitled;

(b) finally, dividing the total assets and liabilities allocated to each Class of Shares by the total number of Shares being issued in the respective Class of Shares on the Valuation Day.

12.3 Different Classes of Shares may be subject to different levels of fees and expenses and may be entitled to different distributions; such factors will be taken into consideration in determining the Net Asset Value of each Class of Shares.

12.4 The Net Asset Value for each Class of Shares shall be made available to the Shareholders at the registered office of the Company, within a certain period of time following the relevant Valuation Day, as decided by the Board.

12.5 The determination of the Net Asset Value may be suspended during any period if, in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company.

12.6 The provisions of this Article shall be without prejudice to the provisions of Article 6.11.

Title VI - General meeting of the shareholders

Art. 13. Powers of the General Meetings.

13.1 If all the Shares of the Company are held by one person, the Sole Shareholder exercises all the powers granted by law to the General Meeting of Shareholders and any reference in the Articles to the General Meeting must be considered, as needed, as a reference to the Sole Shareholder.

13.2 The death or dissolution of the Sole Shareholder does not cause the dissolution of the Company.

13.3 The above provisions of Articles 13.1 and 13.2 shall apply mutatis mutandis to the General Meetings of holders of Shares related to a specific Compartment.

13.4. In case of plurality of Shareholders, the General Meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. The decisions taken at such meeting shall commit all Shareholders. The General Meeting has the broadest powers to order, carry out or ratify all acts of the Company that are in conformity with the corporate object under the law and these Articles.

13.5 Unless otherwise provided in the law or these Articles, all decisions will be taken by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by Shareholders representing half of the Share Capital.

13.6 The holders of Shares tied to a specific Compartment may, at any time, hold General Meetings to decide on any matters relating exclusively to this Compartment. The holders of Shares related to other Compartments or Shares unrelated to a specific Compartment may participate in these General Meetings but do not have voting rights.

13.7 Decisions related to the Compartment's liquidation are subject to the approval of the majority of Shareholders representing at least three quarters of the Shares related to that Compartment.

Art. 14. Notice convening the General Meeting of Shareholders.

14.1 The notice periods and quorum provided for by the Companies Law shall govern the notice for, and the conduct of the General Meetings, unless otherwise provided in these Articles.

14.2 In case of plurality of Directors, the General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors.

14.3 The Shareholder(s) representing ten percent of the Share Capital may in accordance with the Law, request the Board to convene the General Meeting of Shareholders.

14.4 For registered Shares, the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened at the General Meeting by a notice setting forth the agenda, place, date and time of the Meeting and sent by registered mail at least eight days prior to the Meeting to each Shareholder at its address in the Register of Shareholders or as otherwise instructed by such Shareholder.

14.5 For all other Shares, in accordance with the provisions of Article 70 of the Companies Law, as amended, Shareholders will be convened by means of notices published twice eight days apart and at least eight days before the Meeting in the Memorial and in a Luxembourg newspaper.

14.6 Whenever the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 15. Place and date of the Annual General Meeting of Shareholders.

15.1 The Annual General Meeting will be held in accordance with the Companies Law at the registered office of the Company or any other place specified in the notice of meeting on the first Thursday of May at 15.00.

15.2 If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if the Board finds at its sole discretion, that exceptional circumstances so require. For the same reasons and to the extent permitted by law and as decided by the Board, the Annual General Meeting of Shareholders of the Company may be held at a date, time and place other than those set forth above.

Art. 16. The conduct of the General Meeting of Shareholders.

16.1 In case of plurality of Shareholders, a board (“Bureau”) of the General Assembly shall be formed at any General Meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting of Shareholders. The members of the Bureau are not required to be Shareholders, nor members of the Board of Directors.

16.2 The Bureau shall especially ensure that the General Meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules on notices, majority requirements, tallying of votes and representation of Shareholders.

16.3 Matters addressed at a General Meeting of Shareholders shall be limited to the items listed in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to these items.

16.4 Each Share entitles to one vote at any General Meeting, subject to the provisions of the Companies Law.

16.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy, regardless of whether the proxyholder is a Shareholder or not. The appointment shall be in writing whether by an original, by telefax, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature valid under Luxembourg law is affixed. The proxyholder shall be allowed to vote by proxy.

16.6 Such a mandate is deemed valid, provided it has not been revoked, for any new convening of a Meeting of Shareholders.

16.7 Shareholders or their representatives by proxy are allowed to participate in a General Meeting of Shareholders by videoconference or by any means of telecommunications allowing for their identification (such as Skype and similar systems) and are considered present for purpose of the quorum and majority rules. Such means shall comply with technical features guaranteeing effective participation allowing all persons participating in the meeting to hear each other continuously and permitting an effective participation of these people in the meeting. Participation in the meeting by such means is equivalent to attending the meeting in person.

16.8 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting of Shareholders shall be adopted by a simple majority of those present or represented and voting.

16.9 Each shareholder may vote at a General Meeting of Shareholders by way of signed voting bulletin sent by mail; facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting bulletins provided by the Company which contain at least the place, date and time of the Meeting, the agenda of the Meeting, the proposed resolutions submitted to the vote as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting bulletins received prior to the General Meeting of Shareholders to which they relate.

16.10 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

Art. 17. Minutes of the General Meetings of Shareholders.

17.1 The Bureau of any General Meeting of Shareholders shall write the minutes of the Meeting which shall be signed by the members of the Bureau as well as by any Shareholder who requests to do so.

17.2 In case of a Sole Shareholder, the Shareholder shall draft and sign minutes of his/her/its resolutions.

17.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified to be an exact copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the Meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the Board of Directors, or by the Sole Administrator in case of Sole Shareholder.

Art. 18. Extraordinary General Meeting.

18.1 An Extraordinary General Meeting of Shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, shall not validly deliberate unless two-thirds of the Share Capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments and, where appropriate, the wording of those concerning the corporate object and purpose of the Company.

18.2 If the quorum requirement is not fulfilled, a second Meeting may be convened in accordance with the Law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding Meeting.

18.3 The second Meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

18.4 In both Meetings, resolutions, in order to be valid, must be adopted by a two-thirds majority of those present or represented. The votes cast shall not include those attached to the Shares for which Shareholders have not participated in the vote in question or refrained from voting or gave a blank or invalid vote.

Art. 19. Change of nationality and increased commitments of the Shareholders.

19.1 The nationality of the Company and the increase in commitments of Shareholders may be changed only with the unanimous consent of the Shareholders, subject to the provisions of the law.

Title VII - Directors and board of directors - Business auditors

Art. 20. Administrator(s).

20.1 The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, shareholders or not. In the event that the Company Shares are held by a single shareholder, the Board of Directors may be composed of only one person as the Sole Director.

20.2 The Director(s) is/are appointed, in case of plurality of Shareholders, by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and will remain in office until his/their successor(s) has/have been elected. He/they may be reelected and may be revoked at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

20.3 In case of vacancy of one or more places of Directors following the death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting of Shareholders shall meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting in accordance with the provisions of the Companies Law. In this case, the Shareholders shall ratify the election at their next General Meeting.

20.4 When a legal entity is appointed as a Director of the Company (hereinafter the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative ("Permanent Representative") who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Law.

20.5 In order to notify third parties of changes within the Company, the appointment of a new Director shall be subject to the publication formalities as prescribed by the Law.

Art. 21. Meetings of the Board of Directors.

21.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") among its members and may choose among its members one or more vice-presidents. It may also appoint a secretary who need not be a Director, who may be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors or to perform administrative and other tasks as decided from time to time by the Board of Directors.

21.2 The Board of Directors shall be convened by its Chairman or at least two Directors at the place indicated in the notice of meeting. The person or persons calling the meeting shall determine the agenda. Written notice by telegram, fax or email containing the agenda will be given to all Directors at least eight days before the scheduled time for the meeting, unless there is an emergency, in which case the notice of meeting, sent 24 hours before the meeting shall state the nature of the emergency. Such notice may be waived if consent is given, prior or after the meeting by letter, telegram, fax or e-mail of each Director. A special notice is not required for meetings of the Board of Directors held at times and places determined in a resolution previously adopted by the Board of Directors.

21.3 The President shall preside all General Meetings of Shareholders and all meetings of the Board of Directors, but in his absence, the General Meeting of Shareholders or the Board of Directors shall temporarily appoint at the majority of the Shareholders or of Directors present respectively another Director to chair the General Meeting of Shareholders or the Board meeting.

21.4 Any Director may be represented at meetings of the Board by appointing in writing or by telegram, fax or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

21.5 The use of video conference equipment and telephone conference allowing for identification of each participant Administrator is authorized. Such means of communication equipment, such as Skype and similar systems, shall meet

technical standards guaranteeing the effective participation to the Board meeting and allowing all persons participating in the meeting to hear each other continuously.

21.6 Participation in a meeting by these communications means is equivalent to participation in the meeting in person. A meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participant Administrator is authorized to take part in the vote by telephone or videoconference.

21.7 The Board of Directors may deliberate and act only if the majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not reached half an hour after the scheduled time for the meeting, the Directors present may adjourn the meeting to another place and at a later date. Notices of the adjourned meeting shall be given to the members of the Board by the Secretary, if any, or otherwise by any Director.

21.8 Decisions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at each meeting. If, at a meeting of the Board of Directors, there is a tie of votes for or against a resolution, the Chairman of the Board of Directors shall have no casting vote. In case of a tie, the resolution will be considered rejected.

21.9 Notwithstanding the foregoing, a written decision signed by all the Directors is proper and valid as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

21.10 The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

22.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the meeting and another Director.

22.2 The proxies will be attached to the minutes.

Art. 23. Powers of the Director(s).

23.1 The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all administrative acts and acts of disposition in the interest of the Company, including the power to transfer, assign, dispose of the assets of the Company pursuant to the Securitization Act, and documentation relating to the issuance. The Board has all powers not expressly reserved by law or by the Articles to the General Meeting of Shareholders.

23.2 The Board shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes or corporate objects of the Company and to perform all acts and enter into and execute all contracts and other commitments that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Board has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

23.3 All powers not expressly reserved by the Companies Law or the Articles to the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders to the General Meeting of Shareholders, are the responsibility of the Sole Director or in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

Art. 24. Delegation of powers.

24.1 The daily management of the Company and the representation of the Company regarding this management may, in accordance with Article 60 of the Companies Law, be delegated to one or more Directors, directors, managers or other agents, Shareholders or not, acting alone or jointly in the name and on behalf of the Company. Their nomination, revocation and powers shall take place by a decision of the Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors.

24.2 The Board is also authorized to appoint an agent, Director or not, to take on specific functions at every level of the Company.

24.3 The Company may also grant special powers by authentic or private instrument.

24.4 Within the limits of the Luxembourg legislation on companies, the Board of Directors may also entrust the management of all activities of each of its Compartments to one or more Directors, and grant special powers for certain matters to one or more agents selected among its own members or not, Shareholder(s) or not.

Art. 25. Binding signatures.

25.1 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Sole Director, or in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the other(s) signature(s) of any other person(s) to which/whom same authority has been delegated by the Sole Director, or in case of plurality of Directors, by the Board of Directors.

Art. 26. Compensation.

26.1 The Company shall compensate the Directors and any official, agent or employee of the Board and their successors or assigns, or any other person, firm or company to which the Board has entrusted tasks in relation to the activities of the Company, for all reasonable expenses incurred in connection with any action, suit or proceeding in which they are involved because of their present or past position as Director, officer, agent or employee of the Board of Directors or, at the request of the Board, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and for which they have no right to be compensated, except matters where they will be, at the conclusion of such action, suit or proceeding, held responsible because of gross negligence or willful misconduct.

Art. 27. Conflict of Interests.

27.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that one or more Directors or officers/Shareholder or employee of the Company have a personal interest or is/are shareholder(s), Director(s), partner(s), officer(s) or employee(s) in this other company or entity with which the Company enters into a contract or otherwise engages in business. Except in cases of conflict of interest, a Director or officer of the Company shall not, solely because of its position in the other company or entity, be prevented from considering, voting or acting in regard to any contract or other business.

27.2 In the case of a conflict of interest of a Director, the latter must inform the Board of Directors of any conflict of interest on any subject on the agenda before the meeting starts and will not be able to vote on this point but will be counted in the quorum. The conflict of interest will be recorded in the minutes of the meeting.

27.3 At the next General Assembly, before any other resolution to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 28. External Auditors.

28.1 Operations and accounting information related to the annual report of the Company shall be supervised by one or more independent external auditor(s) appointed from the accredited auditors in accordance with Article 48 of the Securitization Act.

28.2 The external auditor(s) shall fulfill all the functions assigned by the Companies Law and the Securitization Act to external auditors.

Title VIII - Compartment investment committee**Art. 29. Investment Committee.**

29.1 At its absolute and unconditional discretion and with regard to one or more Compartments, the Board of Directors may appoint one (and only one) Investment Committee (hereinafter the "Investment Committee") consisting of (i) one to three Directors sitting on the Board of Directors according to Title VII here above, on the date of the relevant appointment (s), and (ii) other senior executives with significant experience in industry operations, investment or transactions relating to the Compartment in question. The Board of Directors may terminate or change the composition of the membership of the Investment Committee at any time.

29.2 The Investment Committee will consult with the Board of Directors on various matters, including but not limited to issues related to underlying investments in the specific Compartment or anyhow related to the investment scope of the Compartment above mentioned, general market trends, specific transactions and management assessment.

29.3 Any, and all, Investment Committee is a committee of the Company that shall take no part in the control and/or management of the Company. It shall have neither power nor authority to act for, or on behalf of, the Company, and all investment decision - as well as all responsibility for the management of the Company - shall rest with the Board of Directors. Any action taken by the Investment Committee shall be advisory only, and, therefore, none of the Board of Directors shall be required or otherwise bound to act in accordance with any advice or comment of the Investment Committee or any of its members.

29.4 The members of any and all Investment Committee (i) have substantial responsibilities in addition the their Investment Committee activities and are not obligated to devote any fixed portion of their time to the activities of such relevant Investment Committee, and (ii) shall not be subject to any restriction or prohibition from engaging in activities that compete or conflict with those of the Company.

29.5 Any fees paid to members of the Investment Committee and all expenses of the Investment Committee shall be borne by the relevant Compartment Class.

Title IX - Financial year - Accounting year - Allocation of profit

Art. 30. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st the same year.

Art. 31. Allocation of profit.

31.1 Each year, on December 31st, the accounts are closed and the Board prepares the balance sheet and income statement and make an inventory indicating the value of assets and liabilities of the Company, and an appendix summarizing the commitments of the Company. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

31.2 In addition to the accounts kept by the Company pursuant to the Companies Law and the current accounting practice, the Board will decide at the end of each financial year, a result of each Compartment as described below in Article 31.3.

31.3 The result of each Compartment will be the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any form whatsoever relating to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, income taxes, capital gains, expenses related to the distribution of dividends).

31.4 All income and expenses not allocated to a specific Compartment will be allocated to all Compartments of the Company in proportion to the shares issued in each Compartment or otherwise reasonably decided by the Board.

31.5 Shareholders shall approve the separate accounts of each Compartment simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and the common practice, the standards within the Institute of Chartered Accountants and the Institute of Business Auditors.

31.6 The annual net profit of the Company is deducted 5% (five percent) for the formation of the statutory reserve as required by law. This allocation shall no longer be required when the legal reserve reaches 10% (ten percent) of the issued and subscribed capital of the Company, as fixed or as increased or reduced.

31.7 The General Meeting of Shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be affected and may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time in the manner it considers most appropriate to the business purpose/corporate objects and Company policy.

31.8 Dividends may be paid in shares or cash in euros or any other currency selected by the Board and may be paid at such place and time determined by the Board within the limits of any decision taken by the General Meeting of Shareholders (if applicable).

Title X - Dissolution and liquidation of the company

Art. 32. Dissolution and liquidation.

32.1 The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority required for the amendment of the Articles of Association, unless otherwise provided by law.

32.2 The General Meeting or the Board of Directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or more Compartments of the Company without dissolving or liquidating other Compartments or the Company itself.

32.3 During the early dissolution and liquidation of the Company or at the expiry of the term, if applicable, or upon liquidation of the relevant Compartment, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration.

32.4 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the General Meeting of Shareholders, the Directors will be considered as liquidators vis-à-vis third parties.

Title XI - Applicable law and amendments

Art. 33. Applicable Law.

33.1 All matters not set forth in these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitization Act.

Art. 34. Amendments.

34.1 These Articles may be amended, at any time, by an Extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Law.”

Nothing else being on the Agenda the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en Français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la société anonyme MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL S.A., (Ci-après «la Société») avec siège social à -2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.369,

Constituée originellement sous la dénomination de Arfilux S.A, suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 844 du 17 août 2004,

dont les Statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du:

- 22 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3044 du 12 décembre 2011, contenant notamment l'adoption de la dénomination SV Capital S.A., et

- 12 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1471, 13 juin 2012, contenant une refonte complète des statuts et l'adoption de la dénomination actuelle.

- Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 06 mars 2015, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mr Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'Actionnaire Unique présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, la procuration de l'Actionnaire Unique représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que celle-ci puisse statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Actionnaire Unique a eu connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de nouvelles catégories d'actions de Compartiment pour les Compartiments A, B et C;
2. Nouvelle dénomination de (a) une (1) Action ordinaire en une (1) nouvelle Catégorie d'Action de Compartiment A, (b) une (1) Action ordinaire en une (1) nouvelle Catégorie d'actions de Compartiment B et (c) une (1) Action ordinaire en une (1) nouvelle Catégorie d'actions de Compartiment C;
3. Libération du capital restant à libérer;
4. Refonte des Statuts de la Société dans leur entièreté;
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes qu'elle prie le notaire instrumentant d'enregistrer:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer une nouvelle Catégorie d'Actions de Compartiment A (l'Action de Compartiment A), une nouvelle Catégorie d'Actions de Compartiment B (l'Action de Compartiment B) et une nouvelle Catégorie d'Actions de Compartiment C (l'Action de Compartiment C) dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de renommer (a) une (1) Action Ordinaire en une (1) Action de Compartiment A, (b) une (1) Action Ordinaire en une (1) Action de Compartiment B et (c) une (1) Action Ordinaire en une (1) Action de Compartiment C.

L'Actionnaire Unique décide d'enregistrer qu'en conséquence, les actions de la Société sont:

- Trois cent sept (307) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent (100) euros, chacune sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment A ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment B ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment C ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de libérer entièrement le capital émis et souscrit, de sorte que trois cent dix (310) actions existantes représentant le capital social sont dès lors libérées intégralement.

Preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide la refonte complète des Statuts de la Société lesquels auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} - Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL S.A.» (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après «La Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 34 ci-après.

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet social exclusif de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation et ses règlements y relatifs.

3.2 A cet effet, la Société peut, entre autres, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière, acquérir, assumer ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques présents ou futurs liés à la détention ou à la propriété de titres, de créances et/ou de tous autres biens (incluant sans limitation des titres ou valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut prendre en charge ou assumer ces risques en acquérant par tout moyen des créances, des actions et/ou des parts sociales (ou tous titres équivalents à des valeurs mobilières), dépôts structurés, produits à recevoir et/ou autres biens, produits structurés en relation avec des matières premières ou des actifs (avoirs propres / éléments de patrimoine) en garantissant les dettes, obligations ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

L'acquisition ou la prise en charge de tels risques par la Société sera financée par l'émission de titres ou valeurs mobilières sous quelque forme que ce soit, dont la valeur et le rendement dépendra des risques acquis ou pris en charge par la Société.

La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les conditions particulières de l'émission à laquelle aura procédé la Société.

3.3 Dans ce contexte, la Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation et à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation («Opération de Titrisation»):

(a) procéder à la souscription ou l'acquisition de toute autre manière appropriée de tous titres ou instruments financiers émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques et privées ou toutes autres entités légales;

(b) procéder à l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que d'obligations ou engagements de ces dernières;

(c) procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), produits structurés relatifs à des matières premières ou actifs (y compris titres de créance, obligations, titres de participation sous quelque forme que ce soit), produits à recevoir, créances ou prêts ou toute autre facilité de crédit ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(d) vendre, transférer, échanger, céder, grever ou disposer autrement de ses avoirs de telle façon et pour telle compensation que le conseil d'administration de la Société (ci-après «le Conseil d'Administration») ou le «Conseil») ou toute autre personne nommée à cet effet approuvera à tel moment;

(e) assumer la possession, l'administration, le développement et la gestion de portefeuilles d'actifs (tels que ceux définis dans les paragraphes ci-dessus) en accord avec les conditions particulières afférentes à l'émission concernée;

(f) passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations d'échange («swaps»), opérations à terme («futures»), contrats à terme («forwards»), opérations sur produits dérivés («derivatives»), marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres, ainsi que toutes autres opérations similaires pour autant que de tels contrats et transactions soient nécessaires pour faciliter l'accomplissement de l'objet social de la Société;

(g) émettre des actions, ordinaires ou privilégiées, des obligations, billets ou toute autre forme d'instrument de dette de toute nature et dans toute devise;

(h) emprunter sous quelque forme que ce soit, en ce inclus, mais sans restriction, des prêts de participation aux bénéficiaires. Elle peut procéder à l'émission d'obligations (que ces obligations soient échangeables, convertibles ou non garanties), de titres de créances, de certificats, de parts sociales, de «warrants» et de toutes sortes de titres de dette ou titres de participation y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission, à condition que ces emprunts aient trait à des opérations de titrisation. Dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société, à condition que ces prêts aient trait à des opérations de titrisation;

(i) dans les limites de l'article 61(3) de la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs, biens et droits au moyen d'hypothèques, nantissements, inscriptions, transferts (cessions) ou de toute autre manière, afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou mandataire le cas échéant) et/ou toute entité participant à une Opération de Titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, grever de charges ou céder tout ou partie de ses avoirs ou créer de sûretés sur tout ou partie de ses avoirs sauf dans les circonstances permises par la Loi sur la Titrisation de 2004.

3.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans restriction aucune, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de fluctuation de change, de volatilité des taux d'intérêt et autres risques que ceux titrisés par la Société.

3.5 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

3.6 La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs, qu'ils soient présents ou futurs, dans les limites imposées par la Loi sur la Titrisation de 2004.

3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive en ce qui concerne la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-Jacents), en conséquence, elle ne peut pas effectuer des activités commerciales, de négociation ou d'entreprise ou toutes autres activités en vertu desquelles elle agirait en qualité d'entrepreneur ou de commerçant et engendrerait un risque personnel en raison de ces activités.

3.8 Les descriptions ci-dessus des activités auxquelles la Société peut s'adonner doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative, toute activité autorisée par la Loi sur la Titrisation étant ici implicitement autorisée par les Statuts. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-dessus explicité.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration de la Société.

4.3 Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II - Capital - Actions - Rachat

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital émis et souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par:

- (a) trois cent cinq (305) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- (b) une (1) Action de Compartiment A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (c) une (1) Action de Compartiment B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (d) une (1) Action de Compartiment C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (e) une (1) Action de Compartiment D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (f) une (1) Action de Compartiment E d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Dans chaque cas toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Action de Compartiment A, l'Action de Compartiment B, l'Action de Compartiment C, l'Action de Compartiment D et l'Action de Compartiment E sont exclusivement affectées respectivement au Compartiment A, au Compartiment B et au Compartiment C de la Société.

5.2 Le capital de la Société est représenté par des actions soumises et conformes aux règles fixées par les lois luxembourgeoises (en ce inclus, mais sans aucune restriction, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée) et les dispositions établies dans les présents Statuts.

5.3 Les actions de chaque Compartiment peuvent, en outre, être divisées en différentes Classes (ci-après «les Classes»), permettant une différenciation supplémentaire des parts en fonction des modalités de souscription et de rachat et/ou des frais et charges auxquels elles sont soumises, ainsi que leur disponibilité pour certains types d'investisseurs.

5.4 Collectivement, les Compartiments correspondent à des "Catégories d'Actions", et individuellement, chacun représente une "Catégorie d'Actions". Ensemble les Actions de Compartiments A, B et C et les Actions Ordinaires sont définies collectivement comme les "Actions" et individuellement comme une " Action".

5.5 Tout gain provenant de chaque type d'Opération de Titrisation peut être investi conformément à la politique de stratégie économique, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, pour ce type d'Opérations de Titrisation. De même, chaque portefeuille d'Actions sera investi exclusivement au profit des Actions de Compartiments concernés, sauf dispositions contraires reprises dans le cadre des présentes. Ensemble, tous les détenteurs d'Actions de n'importe quelle catégorie, telle que mentionnées aux articles 5.1 et 5.4 des présents Statuts, sont définis ci-après collectivement comme les «Actionnaires» et individuellement comme l'«Actionnaire» ensemble avec les détenteurs d'Actions Ordinaires.

5.6 Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.7 La Société dispose d'un capital autorisé (ci-après le "Capital Social Autorisé") de un million trente et un mille Euros (EUR 1.031.000).

5.8 Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social émis et souscrit à l'intérieur des limites du Capital Social Autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration, lequel pourra préciser notamment dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites ou des obligations convertibles pourra être accepté par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire; en outre, le Conseil d'Administration, agissant pour le compte de la Société, dispose du plein pouvoir discrétionnaire pour organiser les procédures relatives aux clôtures, aux souscriptions et aux paiements des souscriptions. Sous sa responsabilité, le Conseil d'Administration peut déléguer à n'importe quel administrateur ou membre de la direction dûment autorisé au sein de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions ou les obligations convertibles, représentant une partie ou l'ensemble de ces augmentations de capital.

5.9 Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ce cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

5.10 En complément de la valeur nominale respective des Actions de Compartiment, des comptes de primes d'émissions distincts peuvent être établis pour chaque Action de Compartiment sur lesquels a lieu le transfert de toute prime payée sur chaque Action de Compartiment en plus de sa valeur nominale. Le montant desdits comptes de primes peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaires, afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Actionnaires.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 Il est tenu au siège social de la Société un Registre des Actionnaires de la Société (le «Registre») où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce Registre contiendra le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son élection de domicile telle qu'indiquée à la Société, la Catégorie d'Actions, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit Registre.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

6.4 Des certificats constatant les inscriptions au Registre des Actions nominatives seront émis uniquement à la demande et aux frais de l'Actionnaire. S'il est émis, un certificat d'action devra être signé par le Conseil. La signature peut être manuscrite, imprimée ou apposée au moyen d'une griffe.

6.5 Si des certificats d'actions sont émis et si un Actionnaire peut prouver à la satisfaction de la Société que son certificat d'action a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à la demande de l'Actionnaire, un duplicata du certificat d'action pourra être émis aux conditions et garanties à déterminer par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il sera spécifié que c'est un duplicata, l'original du certificat d'action en lieu duquel le nouveau aura été émis deviendra nul.

6.6 La Société peut, à son choix, mettre à la charge de l'Actionnaire le coût du duplicata et tous frais raisonnables encourus par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement de ce dernier, ou en relation avec l'annulation du certificat d'action original.

6.7 Les Actionnaires devront s'abstenir d'agir pour compte de la Société de quelque manière que ce soit en qualité de leur capacité autrement qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaires dans les Assemblées Générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de l'entièreté du montant de souscription de chaque action à laquelle ils auront souscrit et qui aura été émise, et pour les engagements en cours et autres responsabilités envers la Société. En particulier, les actionnaires ne seront pas tenus des dettes, passifs et obligations de la Société au-delà des montants de tels paiements.

6.8 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi sur les sociétés.

6.9 Toutes les Actions qui ont été affectées à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société sont des actions rachetables. Le rachat des Actions d'un Compartiment donné de la Société peut également être effectué en utilisant les sommes disponibles pour une distribution conformément à la Loi sur les Sociétés (les fonds distribuables en ce compris tout compte de réserve de prime d'émission) et qui sont les revenus de la cession partielle ou totale et/ou autre revenu du Compartiment concerné de la Société. Les actions qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et en tant que telles ne seront pas porteuses de droits de vote et n'auront pas le droit de percevoir des dividendes ou bonis de liquidation. Les Actionnaires de la Société reconnaissent que le rachat des Actions d'un Compartiment donné de la Société effectué conformément aux dispositions de celui-ci respecte leur droit à un traitement égal par la Société.

6.10. Le prix de rachat des actions d'un Compartiment donné de la Société (le "Prix de Rachat") est calculé par le Conseil ou par cette personne nommée par le Conseil en se basant sur la valeur nette présente des actifs du Compartiment correspondant de la Société. Le Prix de Rachat peut être versé soit sous la forme d'une distribution en numéraire ou d'une distribution en nature ou une partie en numéraire et une partie en nature.

6.11 La valeur nette présente des Actions d'un Compartiment donné de la Société sera exprimée comme un chiffre par Action et sera déterminée en se basant sur tout jour d'évaluation en divisant la valeur présente des actifs de ce Compartiment de la Société (l'actif net étant la juste valeur marchande des Actifs Sous-Jacents de ce Compartiment de la Société moins les dettes rattachées au Compartiment de la Société le soir de ce jour) par le nombre d'actions d'un Compartiment donné de la Société alors émises ce soir-là. La juste valeur marchande des Actifs Sous-Jacents du Compartiment de la Société peut être définie en se basant sur tous points jugés justes et raisonnables par le Conseil. En l'absence de mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil concernant le calcul du Prix de Rachat sera finale et engagera la Société ainsi que les Actionnaires présents, passés et futurs de la Société.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1 Les Actions sont librement transférables à l'exception des Actions de Compartiment telles que décrites ci-dessus et ci-après, sauf si leur transfert est explicitement prévu dans les conditions particulières de l'émission concernée.

7.2. Toute vente ou transfert d'Actions de Compartiment autorisé comme décrit à l'article 7.1 (ci-après les "Actions Offertes") à d'autres Actionnaires d'Actions de Compartiments ou à un tiers de bonne foi (ci-après «le Cessionnaire») sera notifiée au Conseil d'Administration au plus tard dans les vingt (20) jours ouvrables précédant la vente ou le transfert éventuels, et nécessitera l'approbation préalable du Conseil, ce dernier pouvant, à sa seule discrétion et sans devoir avancer de raison, refuser l'approbation de cette vente ou de ce transfert pour autant que le Conseil s'assure que des personnes désignées par lui se proposent d'acquérir les Actions Offertes, dans les mêmes termes et conditions que ceux offerts au Cessionnaire (ci-après "Conditions d'Achat"), ou que le Conseil d'Administration fasse en sorte que la Société acquière lesdites Actions selon les Conditions d'Achat, telles qu'elles relèvent des dispositions légales en application au Luxembourg. Pour chaque cession d'Action, le Cessionnaire signe un contrat d'adhésion dans lequel il accepte de se soumettre au pacte des Actionnaires, le cas échéant. Les dispositions de cet article ne s'appliquent en aucun cas à la cession d'Actions de Compartiment par un détenteur d'Actions de Compartiment en faveur d'une société affiliée, cette dernière étant une personne morale ou une entité juridique dont le capital émis et souscrit est contrôlé directement ou indirectement par le détenteur d'Actions de Compartiment, au moins pour un pourcentage équivalent à soixante-dix pourcent (70%).

7.3 Sans préjudice de l'article 7.2 ci-dessus, le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de Transfert inscrite au Registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le Cédant et le Cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet et, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.4 La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'Actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du Cédant et du Cessionnaire sont établis et jugés suffisants par la Société.

Titre III - Compartiments

Art. 8. Compartiments et Limite de Recours.

8.1 Le Conseil est habilité à créer un ou plusieurs compartiments représentant les avoirs de la Société dans le cadre d'une émission de titres par la Société et à en définir sa destination (les «Compartiments»). Chaque Compartiment correspond à une part distincte du patrimoine de la Société investi conformément à l'objectif et aux politiques d'investissement applicable à ce Compartiment.

8.2. Les résolutions du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs Compartiment(s), ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables vis-à-vis des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

8.3 Les modalités et conditions des titres émis en regard et pour l'objet spécifique de chaque Compartiment seront déterminées par le Conseil ou par l'Assemblée Générale des Actionnaires, selon le cas, et seront énoncées dans les conditions particulières relatives à l'émission de ces titres. En souscrivant à ces titres, chaque détenteur de titre émis relativement à un Compartiment («Investisseur») sera réputé adhérer pleinement, selon le cas, aux statuts et aux modalités applicables à ces titres (telles que décrites dans les conditions particulières y afférentes).

8.4 Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil ou de l'Assemblée Générale créant un Compartiment particulier et/ou dans l'article 13.7, aucune résolution ne pourra être prise afin de modifier les résolutions de création relatives au Compartiment en question ou afin de modifier les droits des Investisseurs ou Créanciers (comme définis ci-dessous)

dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

8.5 La Société doit être considérée comme ne disposant que d'une seule personnalité juridique mais chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité séparée. Chaque Compartiment est traité, sauf disposition contraire mentionnée dans la résolution du Conseil d'Administration créant un tel Compartiment, comme une partie distincte de l'actif et du passif en rapport au financement correspondant. Par conséquent, il en découle que:

(a) Le Conseil d'Administration (ou son mandataire) doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque Compartiment, de tels comptes étant une preuve concluante des actifs se rattachant à chacun des Compartiments en absence d'erreur manifeste.

(b) Les actifs affectés à un Compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire aux droits (1) des Investisseurs dans ce Compartiment, (2) des créanciers dont les créances sont nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation de ce Compartiment (les «Créanciers») et (3) sous condition des dispositions du paragraphe suivant, les créanciers dont les créances ne sont pas nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux actifs de tout Compartiment de la Société (les «Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment Spécifique»).

(c) Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un Compartiment précis peuvent (i) être imputées au patrimoine général de la Société ou (ii), être réparties par le Conseil d'Administration entre tous ou certains des Compartiments de la Société au prorata des actifs desdits Compartiments ou selon toute autre règle de répartition considérée plus opportune par le Conseil d'Administration, et approuvée par le réviseur d'entreprise. Lorsque les conditions particulières de création des Compartiments et d'émission de leurs titres autorisent ainsi les détenteurs de créances non liées au Compartiment spécifique créé à exercer un recours contre les actifs alloués à ce Compartiment spécifique, les droits de ces détenteurs de créances sont ci-après désignés «Droits Prorata».

(d) Les droits des détenteurs d'Actions Ordinaires de la Société qui ne sont pas rattachées à un Compartiment spécifique sont limités aux actifs de la Société non alloués à un Compartiment.

(e) Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au Compartiment dans lequel ils ont investi, ou à raison duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas recevables à prendre quelque autre mesure que ce soit contre la Société ou un autre Compartiment pour recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque détenteur de créances non reliées à un Compartiment spécifique reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment pour lequel il a des Droits Prorata ont été réalisés, il n'est pas recevable à prendre quelque autre mesure que ce soit contre la Société ou un autre Compartiment pour recouvrer de tels Droits Prorata et que le droit de recevoir toute somme au regard des Droits Prorata sera éteint.

(f) Les Détenteurs de créances reliées à un Compartiment spécifique et les Détenteurs de créances non reliées à un Compartiment spécifique acceptent expressément et seront réputés avoir accepté, en entrant dans des obligations contractuelles avec la Société, les priorités de paiement et autres clauses de paiement en cascade incluses dans les conditions particulières de l'émission et ils acceptent expressément, et seront réputés avoir accepté les conséquences des priorités de paiement et des clauses de paiements en cascade.

(g) chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément par décision du Conseil, sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre Compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

(h) les Actionnaires ou plus généralement les détenteurs de titres d'un Compartiment ne sont pas habilités à requérir la conversion de leurs titres en titres relatifs à un autre Compartiment.

8.6 Nonobstant les dispositions précédentes:

(a) Si suivant le rachat ou le remboursement en entier des instruments financiers ou valeurs mobilières émis en relation avec un Compartiment et la satisfaction en entier et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les Créanciers dont les créances sont nées en relation avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment, il reste des actifs dans un tel Compartiment, le Conseil peut allouer ces actifs à un autre Compartiment ou au patrimoine général de la Société.

(b) Si à une date, quelle qu'elle soit, de paiement d'actifs relatifs à un Compartiment (y compris un contrat de couverture auquel la Société est partie, en relation avec un Compartiment) le montant total des sommes reçues à raison des actifs de ce Compartiment dépasse les paiements devant être opérés par la Société sous ce même Compartiment, le Conseil peut utiliser le montant excédentaire pour désintéresser les créanciers de la Société dont les créances ne peuvent être allouées à un Compartiment particulier ou bien allouer le reste au patrimoine général de la Société.

8.7 A moins que cela ne soit rendu obligatoire par la Loi sur la Titrisation de 2004, le Conseil est autorisé pendant une période de cinq (5) ans prenant fin après la date de publication des présents Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à remplir la demande officielle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en vue de voir la Société dûment inscrite auprès du même organisme, en conformité avec le Chapitre 2 (Les organismes de titrisation agréés) de la Loi sur la Titrisation.

Art. 9. Subordination.

9.1 Toutes créances que les Actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre de la Société (en leur qualité d'Actionnaire) sont subordonnées aux créances que tous créanciers de la Société ou tous Investisseurs dans la Société pourraient avoir à l'égard de la Société.

9.2 Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un Compartiment puissent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans le même Compartiment, et/ou de Créanciers du même Compartiment.

Art. 10. Absence de Recours.

10.1 Conformément à l'article 64 de la Loi sur la titrisation de 2004, tout Investisseur dans la Société, et tout Créancier ou Actionnaire de la Société et toute personne en relation contractuelle avec la Société (la «Partie Contractante») renonce, à moins qu'il n'ait été expressément convenu autrement, par écrit entre la Société et l'Investisseur, le Créancier ou la Partie Contractante, (1) à assigner la Société en faillite ou à requérir à son encontre l'ouverture de toute autre procédure collective ou d'assainissement ou encore (2) saisir les biens de la Société sans considération du fait que les biens appartiennent (i) au Compartiment en considération duquel l'Investisseur a investi ou en considération duquel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société, (ii) qu'ils appartiennent à tout autre Compartiment ou (iii) constituent des biens de la Société qui n'ont pas été affectés à un Compartiment (le cas échéant).

Titre IV - Obligations et autres instruments de dette

Art. 11. Obligations nominatives ou au porteur.

11.1 Les titres de créance émis par la Société seront représentés sous la forme d'obligations nominatives ou d'obligations au porteur. Les obligations, billets et autres instruments de la dette émis par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être convertis en instruments de dette au porteur.

Titre V - Détermination de la valeur nette d'actifs

Art. 12. Détermination de la Valeur Nette d'Actifs.

12.1 La valeur nette d'actifs de chaque Catégorie d'Actions au sein de la Société et la valeur nette d'actifs de la Société en tant qu'ensemble (ci-après la "Valeur Nette d'Actifs") sera déterminée en temps opportun par le Conseil d'Administration ou par tout autre agent désigné par le Conseil d'Administration, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, pour autant que le calcul soit effectué au moins une fois l'an, au jour de clôture de l'exercice social de la Société, cette date de calcul étant dénommée ci-après la "Date d'Evaluation".

12.2 La Valeur Nette d'Actifs sera exprimée par Action, au regard de chacune des Classes d'Actions, et sera déterminée:

(a) premièrement, en établissant à l'égard de chacune des Catégories d'Actions: (a) la valeur de l'actif de la Société à laquelle sera déduite celle du passif (ainsi que tout ajustement qui serait jugé nécessaire ou prudent par la Société), qui se rapporte directement à la Classe d'Actions considérée, ainsi que (b) l'ajustement nécessaire pour prendre en compte la part de l'actif de la Société à laquelle sera déduite celle du passif (ainsi que tout ajustement qui serait jugé nécessaire ou prudent par la Société) qui ne se rapporte pas directement à la Classe d'Actions considérée mais qui lui est imputable comme indiqué ci-après. En ce qui concerne l'ajustement mentionné sous (b), la part correspondante de l'actif et du passif imputable à chaque Catégorie d'Actions doit être allouée en fonction du montant principal de chaque Catégorie d'Actions, ajustée le cas échéant pour tenir compte des frais supplémentaires ou des distributions auxquels une Catégorie d'Actions particulière pourrait avoir droit;

(b) enfin, en divisant le total de l'actif et du passif alloué à chaque Catégorie d'Actions par le nombre total d'Actions en cours d'émission dans la Catégorie d'Actions considérée au jour de la Date d'Evaluation.

12.3 Plusieurs Catégories d'Actions peuvent être soumises à des niveaux de frais et de dépenses différents, et avoir droit à des distributions différentes; il sera tenu compte de ces facteurs au moment de la détermination la Valeur Nette d'Actifs correspondant à chaque Catégorie d'Actions.

12.4 La Valeur Nette d'Actifs de chaque Catégorie d'Actions sera mise à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société, dans un certain délai courant à compter du jour de la Date d'Evaluation correspondante, tel qu'établi par le Conseil d'Administration.

12.5 La détermination de la Valeur Nette d'Actifs peut être suspendue durant toute période si, de l'avis raisonnable du Conseil d'Administration, une juste évaluation des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons ne relevant pas du contrôle de la Société.

12.6 Les dispositions du présent article sont sans préjudice des dispositions de l'article 6.11.

Titre VI - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs des Assemblées Générales.

13.1. En cas de réunion de toutes les actions de la Société en une seule main, L'Actionnaire Unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires et toute référence dans les statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée le cas échéant comme une référence à l'Actionnaire Unique.

13.2. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

13.3 Les dispositions précédentes des articles 13.1 et 13.2 s'appliquent mutatis mutandis aux Assemblées Générales des détenteurs d'Actions rattachées à un Compartiment particulier.

13.4. En cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle Assemblée engageront tous les Actionnaires. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes de la Société conformes à l'objet social en vertu de la Loi et des présents Statuts.

13.5. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du Capital Social.

13.6 Les détenteurs d'Actions de la Société rattachées à un Compartiment particulier peuvent, à tout moment, tenir des Assemblées Générales pour statuer sur toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment. Les détenteurs d'Actions de la Société rattachées aux autres Compartiments ou d'Actions qui ne sont pas rattachées à un Compartiment en particulier peuvent participer à ces Assemblées Générales mais n'y ont pas droit de vote.

13.7 Les décisions statuant sur la liquidation du Compartiment sont soumises à l'approbation de la majorité des Actionnaires représentant au moins les trois quarts des Actions rattachées à ce Compartiment.

Art. 14. Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

14.2 En cas de pluralité d'Administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration.

14.3 L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du Capital Social souscrit peut/peuvent conformément aux dispositions de Loi, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.4 Pour les actions nominatives, l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués à l'Assemblée Générale par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'Assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au Registre des Actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

14.5 Pour toutes les autres Actions, conformément aux dispositions de l'Article 70 de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les Actionnaires seront convoqués par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée, dans le Memorial et dans un journal de Luxembourg.

14.6 Chaque fois que l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

Art. 15. Lieu et date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

15.1 L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

15.2 Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant cette date.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Pour les mêmes raisons et dans la mesure permise par la loi et ainsi que décidé par le Conseil, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société pourra se tenir aux date, heure et lieu autres que ceux spécifiés ci-avant.

Art. 16. La conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.1 En cas de pluralité d'actionnaires, un Bureau de l'Assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale des Actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membre du Conseil d'Administration.

16.2 Le Bureau de l'Assemblée s'assure spécialement que l'Assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

16.3 Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

16.4 Chaque Action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.5 Un Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non, et ce, par le biais d'un écrit, soit en original, soit par téléfax, télégramme, télex ou courriel, muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la Loi. Le mandataire sera autorisé à voter par procuration.

16.6 Un tel mandat sera réputé valable, à condition qu'il n'ait pas été révoqué, pour toute nouvelle convocation à une Assemblée des Actionnaires.

16.7 Les Actionnaires ou leurs mandataires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (tels que les systèmes Skype et assimilés) et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à cette réunion en personne.

16.8 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant.

16.9 Chaque Actionnaire peut voter à une Assemblée Générale des Actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

16.10 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. Procès-verbaux des Assemblées Générales des Actionnaires.

17.1 Le Bureau de toute Assemblée Générale des Actionnaires rédige le procès-verbal de l'Assemblée qui doit être signé par les membres du Bureau de l'Assemblée ainsi que par tout Actionnaire qui en fait la demande.

17.2 En cas d'Actionnaire Unique, l'Actionnaire rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

17.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique dans le cas où l'Assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique en cas d'Actionnaire Unique.

Art. 18. Assemblée Générale Extraordinaire.

18.1 Une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts y compris l'objet social de la Société, ou pour résoudre des questions auxquelles la Loi sur les Sociétés fait référence dans ses conditions requises pour la modification des statuts, ne pourra valablement délibérer que si les deux tiers du capital sont présents ou représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, la formulation de celles concernant l'objet de la société.

18.2 Si l'exigence du quorum n'est pas remplie, une seconde Assemblée peut être convoquée, conformément à la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date, le résultat de la précédente Assemblée.

18.3 La seconde Assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté.

18.4 Dans les deux Assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité des deux tiers des Actionnaires présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluent pas ceux attachés aux Actions pour lesquels les Actionnaires n'ont pas participé au vote en question ou se sont abstenus de voter ou ont donné un vote blanc ou invalide.

Art. 19. Changement de nationalité et augmentation des engagements des Actionnaires.

19.1 La nationalité de la Société ne peut être changée de même que l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre VII - Administrateurs et conseil d'administration - Reviseurs d'entreprises

Art. 20. Administrateurs(s).

20.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non. Pour le cas où les Actions de la société sont toutes détenues par un seul Actionnaire, le Conseil d'Administration peut être composé d'une seule personne qui a qualité d'Administrateur Unique.

20.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont nommé(s), en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne pouvant dépasser six (6) ans et il(s) restera/resteront en fonction jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) ait(aient) été élu(s). Il/ils est/sont rééligibles et il/ils peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires avec ou sans motif.

20.3 En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'Administrateurs à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés. Dans ce cas, les Actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine Assemblée Générale.

20.4 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société (ci-après la «Personne morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent («le Représentant permanent») qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil, conformément à l'article 51Bis de la Loi sur les Sociétés.

20.5 Dans le but de porter à la connaissance des tiers les changements intervenus au sein de la Société, la nomination d'un nouvel Administrateur doit faire l'objet des formalités de publicité telles que prescrites par la Loi.

Art. 21. Réunions du Conseil d'Administration.

21.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président (le «Président») et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

21.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

21.3 Le Président du Conseil présidera toutes les Assemblées Générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera temporairement à la majorité des Actionnaires respectivement des Administrateurs présents un autre Administrateur pour présider l'Assemblée Générale des Actionnaires ou la réunion du Conseil.

21.4 Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

21.5 L'utilisation d'équipement de vidéo conférence et au moyen de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion, tel que les systèmes Skype et assimilés.

21.6 La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation à cette réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

21.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

21.8 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

21.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision écrite signée par l'ensemble des Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

21.10 La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

22.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par un autre Administrateur.

22.2 Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 23. Pouvoirs du/des Administrateur(s).

23.1 L'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder, et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation, et des documents d'émission y afférents, non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

23.2 Le Conseil aura le pouvoir pour compte et au nom de la Société d'accomplir tous éléments de l'objet social, d'effectuer tous actes, d'entrer en relation contractuelle et d'exécuter tous contrats et autres engagements qu'il estimera

nécessaires, opportuns, utiles ou accessoires à cet effet. A moins que cela ne soit autrement expressément stipulé, le Conseil d'administration a et aura pleins pouvoirs à sa discrétion pour exercer, pour compte et au nom de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour l'accomplissement de l'objet social.

23.3 Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

Art. 24. Délégation de pouvoirs.

24.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, être déléguées à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement au nom et pour le compte de la Société. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, du Conseil d'Administration.

24.2 Le Conseil est également autorisé à nommer un mandataire, Administrateur ou non, pour assumer des fonctions spécifiques à chaque niveau de la Société.

24.3 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

24.4 Dans les limites de la législation luxembourgeoise en matière de sociétés, le Conseil d'Administration peut également confier la gestion de toutes les activités de chacun de ses Compartiments à un ou plusieurs Administrateurs, et accorder des pouvoirs spéciaux pour certaines matières à un ou à plusieurs mandataires choisi(s) parmi ses propres membres ou non, qu'il(s) soi(en)t Actionnaire(s) ou non.

Art. 25. Pouvoir de Signature.

25.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute (s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration.

Art. 26. Indemnisation.

26.1 La Société indemnise les Administrateurs et tout responsable, agent ou employé du Conseil d'Administration et leurs successeurs ou ayant-droits, ou toute autre personne, firme ou société auxquelles le Conseil d'Administration a confié des tâches en rapport avec les activités de la Société, contre toutes dépenses qu'elles auront raisonnablement encourues en relation avec toute action, procès ou poursuites, dans lesquels elles auront été impliquées en raison de leur état présent ou passé d'administrateur, responsable, agent ou employé du Conseil d'Administration ou, à la demande du Conseil d'Administration, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et pour laquelle elles n'ont pas le droit d'être tenues indemnisées, à l'exception des questions pour lesquelles elles seront, au terme de tels actions, procès ou poursuites, considérées comme responsables de négligence grave ou d'inconduite volontaire.

Art. 27. Conflit d'Intérêts.

27.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir/Actionnaire ou employé de la Société auraient un intérêt personnel ou serai(en)t Actionnaire(s), Administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) dans cette autre société ou entité avec laquelle la Société entrera en relation contractuelle ou sera d'une autre manière en relation d'affaires. Sauf en cas de conflit d'intérêts, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec quelque contrat ou autre affaire.

27.2 Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un Administrateur, celui-ci ou celle-ci doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour avant que la réunion ne débute et ne pourra pas prendre part au vote sur ce point mais sera compté dans le quorum. Le conflit d'intérêt sera enregistré dans le procès-verbal de la réunion.

27.3 À l'Assemblée Générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des Administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 28. Réviseurs d'entreprises.

28.1 Les opérations et informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) parmi les réviseurs agréés conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

28.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises accomplira/ont toutes les fonctions qui lui/leur sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Titre VIII - Comités d'investissement des compartiments

Art. 29. Comités d'investissement.

29.1 Le Conseil d'Administration peut constituer, à son absolue et inconditionnelle discrétion, dans le cadre d'un ou plusieurs Compartiments, un (et un seul) Comité d'Investissement (ci-après le "Comité d'Investissement") composé de (i) un à trois Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Titre VII ci-dessus, à

la date de la ou de leur nomination(s) à ce Comité d'Investissement, et d'(ii) autres cadres supérieurs possédant suffisamment d'expérience sur le plan des opérations industrielles, des investissements ou des transactions propres au Compartiment en question. A tout moment, le Conseil d'Administration peut mettre fin ou modifier la composition des membres des Comités d'Investissement.

29.2 Le Comité d'Investissement consulte le Conseil d'Administration sur plusieurs sujets, en ce compris notamment des sujets liés à des investissements sous-jacents au Compartiment particulier, ou en tout état de causes rentrant dans le cadre des investissements dudit Compartiment, des tendances du marché en général, de transactions spécifiques ou d'une évaluation de gestion.

29.3 Tout Comité d'Investissement est un comité qui ne prendra part ni au contrôle ni à la gestion de la Société. Il ne jouira d'aucun pouvoir ni d'aucune d'autorité pour agir dans l'intérêt et au nom de la Société, et toutes les décisions liées aux investissements, ainsi que l'entière responsabilité de la gestion de la Société, reposeront sur le Conseil d'Administration. Toute action entreprise par le Comité d'Investissement ne sera que consultative, et par conséquent, personne au sein du Conseil d'Administration ne sera requis ou contraint de quelque manière que ce soit, pour agir sur la base de conseils ou de commentaires fournis par le Comité d'Investissement ou par n'importe lequel de ses membres.

29.4. Les membres de tout Comité d'Investissement (i) assument des responsabilités importantes, outre celles qui sont liées à leurs activités dans le cadre du Comité d'Investissement, et ils ne sont pas tenus de consacrer une quelconque partie fixe de leur temps aux activités de ce Comité d'Investissement, et ils (ii) ne sont soumis à aucune restriction ou interdiction de s'engager dans des activités qui sont en concurrence ou en conflit avec celles de la Société.

29.5 L'ensemble des émoluments payés aux membres du Comité d'Investissement et des dépenses du Comité d'Investissement sera supporté par la Catégorie de Compartiment concernée.

Titre IX - Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 30. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 31. Comptes annuels et Affectation des bénéfices.

31.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats et dresse un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'une annexe résumant les engagements de la Société. Tout Actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

31.2 En plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique comptable courante, le Conseil déterminera à la fin de chaque exercice social, un résultat de chaque Compartiment comme exposé ci-après à l'article 31.3.

31.3 Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, bénéfices ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds encourus par la Société durant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris les honoraires, frais, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

31.4. Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment déterminé seront affectés entre tous les Compartiments de la Société proportionnellement aux actions émises dans chaque Compartiment ou de toute autre manière raisonnablement décidé par le Conseil.

31.5 Les Actionnaires approuveront les comptes séparés de chaque Compartiment simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique courante, et les normes en vigueur au sein de l'Institut des Experts Comptables et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

31.6 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation de la réserve statutaire, tel qu'exigé par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital émis et souscrit de la Société, tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

31.7 L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine comment le reste du bénéfice net annuel sera affecté et elle peut, à sa seule discrétion, décider de payer des dividendes de temps à autre, de la façon qu'elle estime la plus appropriée à l'objet social et à la politique de la Société.

31.8 Les dividendes pourront être payés sous forme d'actions ou en espèce en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et pourront être payés aux lieux et temps déterminés par le Conseil dans les limites de toute décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires (le cas échéant).

Titre X - Dissolution et Liquidation de la Société

Art. 32. Dissolution et liquidation.

32.1 La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

32.2 L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs Compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres Compartiments ou la Société elle-même.

32.3 Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un Compartiment concerné, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

32.4 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou par l'Assemblée Générale des Actionnaires, le (s) Administrateur(s) sera/seront considéré(s) comme liquidateur(s) à l'égard des tiers.

Titre XI - Droit applicable et Modifications des Statuts

Art. 33. Droit Applicable.

33.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Art. 34. Modifications des Statuts.

34.1 Les présents Statuts pourront être modifiés à tout moment par une Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés” Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 mars 2015. Relation GAC/2015/2780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015059901/1385.

(150068479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Agorà SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058724/9.

(150067300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Barrister Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.108.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058819/9.

(150067954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Bijouterie Noelle Schleich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.184.

Les comptes annuels au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058824/9.

(150067456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Niger Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058425/9.

(150065916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Nouvelle Boutique Krier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 54, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058429/9.

(150065934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Omnia Logistik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4417 Soleuvre, 22, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 157.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058449/9.

(150067034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Clio Finance S.A.SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.919.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058873/9.

(150067409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

DLE Spécialités senc Etablissement au Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 139.457.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2015*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mars 2015 la décision de la fermeture définitive de la succursale: DLE Spécialités senc Etablissement au Luxembourg (23, rue des Bruyères, L -1274 Howald) Succursale luxembourgeoise de DLE Spécialités senc. immatriculée sous le numéro B 139457.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/04/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015059715/16.

(150068112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.
